

AFFAIRE No 27 - LOCATION DE VEHICULES POUR L'ANNEE 1986

LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Les contrats concernant la location des camions et camionnettes pour satisfaire les besoins des différents services communaux arrivent à expiration le 31 décembre 1985.

Au titre de l'année 1986, de nouveaux contrats doivent être passés.

C'est pourquoi, je vous demande :

- d'approuver le Cahier des Clauses Administratives Particulières concernant cette affaire ;
- de m'autoriser à lancer les appels d'offres et, en cas d'appels infructueux, à passer des marchés négociés avec les fournisseurs présentant les offres les plus avantageuses.

LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DE L'AVIS DE LA COMMISSION.

La Commission des Finances émet un avis favorable.

M. Marcel HOARAU : Je mets aux voix.

LE RAPPORT EST ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

*

* *

RECU A LA PREFECTURE DE LA REUNION

Le 17 DEC. 1985
Article 3 de la loi n° 82-213 du 2
mars 1982 relative aux droits et
libertés des Communes, des Départe-
ments et des Régions